

Reçu en préfecture le 08/12/2023







REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023_11_28_23

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet 73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 35 Quorum: 18

Présents: 28

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents: 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33
Résultat du vote :
Abstention : 0

Suffrages exprimés: 33

Pour: 33 Contre: 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés: 17

Secrétaire de séance : Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/11/2023

28 présents : Avressieux : MM. REGALLET Paul, WALLE Belmont-Tramonet: Mme BOURBON Olivier. Christine, M. VERGUET Nicolas. Champagneux: M. CAGNIN Georges. Domessin: Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. La Bridoire: Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. Pont de Beauvoisin: Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. Rochefort: / . Saint Béron: Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain. Saint Genix-les-Villages: Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. Sainte Marie d'Alvey: /. Verel-de-Montbel: M. CEVOZ-MAMI Christian.

<u>05 Pouvoirs</u>: M. ARGOUD Yves à Mme ANDRE Valérie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. PERROT Alain à M. LARDE Alain, M. PERSON Philippe à M. LESAGE Claude, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

02 Absents: M. BILLON Pierre, Mme SAUNIER Elise.

Objet: ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE DEFENSE INCENDIE AU SEIN DU PARC D'ACTIVITES VAL GUIERS;

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget intercommunal;

Considérant qu'un d'appel d'offres en procédure adaptée a été publié, en vue des travaux de renforcement de la défense incendie secteur Bussilière de la ZAE Val Guiers à Belmont-Tramonet :

Considérant que vu ses caractéristiques, ce marché n'a pas fait l'objet d'un allotissement.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le vendredi 3 novembre 2023

Vu le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre désigné par la communauté de communes, et vu le rapport de la commission réunie le 28 novembre 2023 il est proposé l'attribution du marché public de travaux au groupement d'entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le



ID: 073-247300528-20231128-2023_11_28_23-DE

• FONTAINE TP / SPIE BATIGNOLLES pour un montant de LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, Par 33 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

59 114,08 € HT

- ➤ AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de travaux de de renforcement de la défense incendie secteur Bussilière de la ZAE Val Guiers à Belmont-Tramonet ainsi que tout document v afférent, avec le groupement :
 - FONTAINE TP / SPIE BATIGNOLLES pour un montant de 59 114,08 € HT.

➤ PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget intercommunal. La signature d'avenants ne doit pas conduire à une augmentation de plus de 10% du marché initial dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Le Président.

- -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
- -Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 08/12/2023,

Le Président, Paul REGALLET

> Communauté o SAVOIE

Le secrétaire de séance Georges CAGNIN